



Conférence de Paris sur le climat : Fiche 6

Date : 26 novembre 2015

Création du régime climatique international

1972

Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, à Stockholm :
elle est considérée comme la première conférence des Nations Unies sur l'environnement.

1979

Première conférence mondiale sur le climat, à Genève :
elle réunit principalement des scientifiques ; création du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC, IPCC en anglais).

1992

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée lors du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Premier jalon d'une politique internationale du climat; objectif : stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre à un niveau sans danger; elle oblige tous les pays à limiter leurs émissions et compte 195 États Parties.

1997

Protocole de Kyoto, adopté lors de la Conférence de Kyoto (Japon) sur le climat. Impose à 37 pays industrialisés des objectifs chiffrés et contraignants de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5 % en moyenne par rapport au niveau de 1990 sur la période de 2008 à 2012 ; introduit également des mécanismes de flexibilités (système d'échange de quotas d'émission et certificats internationaux), qui permettent aux pays industrialisés de comptabiliser les réductions d'émissions réalisées à l'étranger en complément des mesures prises sur leur propre territoire.

2007

Feuille de route pour les négociations sur la **politique climatique mondiale après 2012** (Plan d'action de Bali, Bali Roadmap), adoptée à Bali (Indonésie).

2009

Conférence de Copenhague sur les changements climatiques : l'objectif d'un accord pour la période après 2020 (accord de Copenhague) n'est pas atteint.

2010

Conférence de Cancún (Mexique) sur les changements climatiques : adoption des éléments de l'accord qui n'avaient pas pu être approuvés en 2009 ; création d'un système d'**engagements volontaires** (*pledge and review*) pour la période jusqu'à 2020 ; pour la première fois, les États-Unis, la Chine, le Brésil et l'Afrique du Sud formulent des objectifs volontaires, dont la mise en œuvre fait l'objet d'un contrôle.

2011

Conférence de Durban (Afrique du Sud) sur les changements climatiques : accord pour l'établissement, d'ici à 2015, d'un **nouvel accord mondial dont l'entrée en vigueur est prévue à l'horizon 2020**.

2012

Conférence de Doha (Qatar) sur les changements climatiques : adoption d'une seconde période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto (2013-2020).

2013

Conférence de Varsovie (Pologne) sur les changements climatiques : adoption d'une feuille de route imposant à tous les pays d'annoncer avant la Conférence de Paris leur objectif pour la période après 2020.

2014

Conférence de Lima (Pérou) sur les changements climatiques : définition de critères pour les objectifs climatiques après 2020 ; l'objectif de réduction dans le cadre de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto est reconnu avoir été atteint.

Décembre 2015

Conférence de Paris sur les changements climatiques : elle a pour objectif l'adoption d'un **nouvel accord sur le climat** ; la seconde période d'engagement dans le cadre du Protocole de Kyoto ne couvre plus qu'environ 14 % des émissions mondiales ; la distinction traditionnelle entre pays industrialisés et pays en développement, qui permet à des pays comme la Chine, Singapour ou la Corée de bénéficier du même traitement que des pays comme l'Éthiopie ou les Tuvalu, n'est plus opportune ; il s'agit d'opérer un **changement de paradigme** afin de surmonter cette distinction ; tous les pays doivent s'engager à réaliser l'objectif des 2 °C selon leur responsabilité effective et leurs capacités.

Internet

- Page de l'OFEV sur la politique climatique internationale : <http://www.bafu.admin.ch/klima/00470/index.html?lang=fr>